

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 juin 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—PRÉAVIS DE LA QUESTION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je soulève une objection mineure sur laquelle je reviendrai plus tard. Au cours de la période réservée aux initiatives parlementaires, hier, il s'est passé quelque chose d'inhabituel. Nous tentons actuellement d'écouter l'enregistrement des délibérations pour savoir si les choses se sont effectivement produites comme nous le croyons et, le cas échéant, nous nous réservons le droit d'invoquer le Règlement ultérieurement.

Le président suppléant (M. Corbin): L'objection du député est motivée.

M. Keeper: Monsieur le Président, nous sommes disposés à collaborer entièrement de ce côté-ci de la Chambre. Cependant, nous avons quelques petits amendements à proposer que nous jugeons importants. L'un concerne les pêcheurs, l'autre a trait aux indemnités de maternité pour les parents adoptifs. Nous aimerions les proposer aujourd'hui en même temps que le gouvernement présente les siens.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la proposition du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). La Chambre y consent-elle?

M. McGrath: Monsieur le Président, je signale aux députés que la demande du représentant de Winnipeg-St. James (M. Keeper) diffère de l'accord conclu avec le gouvernement. Celui-ci nous a arraché la promesse de faire franchir au projet de loi toutes les étapes, y compris celle du comité plénier, sans qu'il puisse y avoir d'autres amendements que ceux que le gouvernement a présentés. Nous nous sommes entendus là-dessus et voilà que le député cherche à faire accepter son amendement. Sa demande va tout à fait à l'encontre de l'entente, ainsi que le ministre pourrait sans doute le confirmer.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne saurais confirmer ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Nous avons signalé aux députés des partis d'opposition qu'il faudrait présenter des modifications importantes et qu'il y en aurait d'autres aussi au sujet des indemnités de maternité pour les parents adoptifs. On ne m'a jamais laissé entendre que d'autres amendements seraient proposés à l'étape de l'étude en comité. La recommandation du député néo-démocrate m'étonne quelque peu, puisqu'on ne m'en a pas fait part lors des entretiens.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai moi-même pris part aux négociations en vue de nous entendre pour que la mesure soit adoptée aujourd'hui. Je ne me suis jamais engagé à ce que les députés de l'opposition ne proposent pas d'amendements et on ne me l'a pas demandé non plus. J'ai accepté, au nom de mon parti, d'étudier ce projet de loi à compter de 11 heures, c'est-à-dire le plus tôt possible, et de lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui. A aucune des réunions auxquelles j'ai assisté, on ne m'a laissé entendre que nous ne pourrions pas proposer d'amendements.

J'aime autant vous dire, monsieur le Président, que nous comptons bien proposer des amendements. Si ce n'est pas possible, cet accord risque de ne plus tenir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE (N° 3)

MESURE MODIFICATIVE

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes):

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du projet de loi C-156, loi n° 3 modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant de passer à la deuxième lecture du projet de loi, je signale qu'à la suite d'entretiens auxquels tous les partis à la Chambre étaient représentés, je voudrais demander le consentement de la Chambre pour apporter les modifications suivantes.

● (1110)

D'abord, après la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à un comité plénier plutôt qu'à un comité permanent. Ensuite, nous avons obtenu les recommandations royales qui permettent de présenter diverses modifications en comité. Ces dernières ont été déposées sur le bureau de la Chambre et je demande à les faire imprimer dans les *Procès-verbaux*. Après l'étude en comité et l'étape fictive du rapport, nous passerions immédiatement à la troisième lecture.